

**ARRÊTÉ n° 2025-670 de Monsieur le PRÉFET
des ARDENNES du 06.10.2025**

**Département
Des ARDENNES**

**ARRONDISSEMENT
de
CHARLEVILLE-
MÉZIÈRES**

**Conseillers de la Communauté
en exercice : 39**

EFFECTIF LEGAL : 39

**Certifié affiché à la porte de la
Maison de la Communauté
Le 12.05.2026
Convocations faites
Les 22.04.2026 et 29.04.2026**

**Délibération
N°2026-05-056**

**Demande de subvention au
titre du programme LEADER
pour la création d'une
passerelle piétonne et
cyclable sur la Commune de
GIVET**

EXTRAIT
**du registre des délibérations du Conseil de
Communauté Ardenne rives de Meuse**

Séance du 05 mai 2026

L'an deux mille vingt-six, et le mardi cinq mai à dix-huit heures, les membres du Conseil de Communauté Ardenne rives de Meuse, régulièrement convoqués, se sont réunis, au nombre prescrit par la Loi, dans une salle de la Maison de la Communauté, en session ordinaire de 2026, sous la présidence de Monsieur Mathieu SONNET, Président de la Communauté de Communes.

Étaient présents : MM. Richard CHRISMENT, Fabien PRIGNON, Hervé FRANCOFFE, Jean-Marie BARREDA, Mmes Valérie D'AMARIO, Marielle SAXE, M. Pascal GILLAUX, Mme Liliane PASSEFORT, M. Dominique BERNIER, Mme Magali CAPLET, MM. Dominique HAMAIDE, Mme Angélique WAUTOT, M. Gérard DELATTE, Mme Jennifer PECHEUX, M. Raphaël SPYT (à partir du point n°2026-05-024), Mme Roseline MADDI, MM. Jean-Claude JACQUEMART, Olivier DIEUDONNE, Mmes Priscillia MAZZA, Isabelle BODART, MM. Sébastien PAULET, Philippe RAVIDAT, Mme Evelyne DEVOUGE-AUDART, M. Cédric JAGIELSKI, Mme Stéphanie CHACEL, M. Romain ZOLTOWLOS, Mme Carole ARIBI, M. Pierre JANIK, Mme Marion JACQUEMIN, MM. Haci-Durmus DEMIR (à partir du point n°2026-05-025), Jean-Pol DEVRESSE, Mmes Albane WASLET, Isabelle COQUET, M. Philippe RAVIART.

Absents excusés : M. Raphaël SPYT (jusqu'au point n°2026-05-023), Mme Carole AVRIL (pouvoir à Mme Jennifer PECHEUX), M. Claude WALLENDORFF (pouvoir à Mme Roseline MADDI), M. Bernard DEFORGE (pouvoir à Mme Isabelle BODART), MM. Haci-Durmus DEMIR (jusqu'au point n°2026-05-024), Christophe LEONARD.

M. Fabien PRIGNON, en conformité avec l'article L.2121-15 du CGCT, a été désigné par le Conseil de Communauté pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'il a acceptées.

Le quorum étant atteint, le Conseil de Communauté peut valablement délibérer.

Considérant l'inspection détaillée des ouvrages et l'évaluation « 3U » d'une passerelle permettant le franchissement de la rivière « La Houille » sur la piste cyclable du Moulin Boreux à GIVET (ouvrages dont la structure est gravement altérée et nécessite des travaux de réparation urgents liés à l'insuffisance de capacité portante de l'ouvrage ou à la rapidité des désordres),

Considérant la volonté de la Communauté de Communes de procéder à son remplacement afin de pérenniser la traversée et l'usage de la voie verte liée,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

* **approuve** ce projet pour une demande de subvention au maximum au titre du programme LEADER, ainsi que le dépôt d'un dossier de demande d'aide financière,

* **approuve** le plan de financement prévisionnel suivant :

Estimation financière de l'investissement							
Liste prévisionnelles	dépenses	Montant € HT	Montant € TTC	Ressources attendues	Etat	Montant €	%
Maitrise d'œuvre - Travaux		151 000,00	181 200,00	FEADER (LEADER)	---	90 600,00	60,00
---		---	---	Autofinancement		60 400,00	40,00
---		---	---	Total sur HT	---	151 000,00	100,00
Total		151 000,00	181 200,00	Total sur TTC	---	181 200,00	---

* **autorise** le Président à signer tous documents inhérents à cette demande.

Pour extrait conforme

Le Président
Mathieu SONNET

